



Déclaration liminaire du SYNTEF-CFDT au Comité Technique Ministériel reconvoqué du 06 novembre 2012

Monsieur le DAGEMO,

Lors du dernier CTM, le SYNTEF-CFDT s'était interrogé sur l'évolution des missions dévolues aux services déconcentrés, dans la perspective d'une nouvelle étape de la décentralisation.

Depuis, 3 séminaires interrégionaux se sont tenus, sans qu'une réelle lisibilité se soit dégagée des débats qui ont pu avoir lieu. Malgré l'affirmation de notre Ministre concernant le maintien des missions EMPLOI dans les DIRECCTE, les inquiétudes subsistent. Rendues encore plus légitimes à la lecture du discours du Président de la République le 5 octobre dernier.

De même, ces 3 séminaires interrégionaux n'ont pas permis de percevoir clairement une véritable réflexion sur le devenir de l'Inspection du Travail. Certes, d'autres séminaires vont se tenir. Certes, les séminaires avec les agents se tiendront début 2013.

Reste que ce flou a une forte répercussion sur les agents qui ne manquent pas de s'interroger, légitimement, sur leur éventuel repositionnement au sein des services. Phénomène accentué par des baisses d'effectifs suite à des mutations ou à des départs en retraite non compensés.

Côté services emploi, les agents savent très bien qu'ils seront jugés sur l'impact des actions initiées par le ministère et la DGEFP et la mise en œuvre sur le terrain, sauf qu'il est parfois difficile pour ces agents et leur encadrement d'avoir une vision claire des mesures à mettre en œuvre : pour preuve la gestion des contrats aidés ou les nouvelles mesures comme les emplois d'Avenir qui doivent être mise en œuvre début novembre sans circulaire à ce jour. Les pôles 3^E sont parfois amenés à gérer dans l'urgence.

L'urgence, voilà bien l'un des dangers dans lequel il serait regrettable de plonger. La réflexion sur le devenir de l'Inspection du Travail ne pourra être utile et bénéfique que si elle est menée de façon posée, sans a priori, politique ou idéologique, mais en tenant compte de la mission qu'elle remplit, quotidiennement, au plus près des salariés et dans les entreprises.

Le Ministre déclarait en juillet dernier vouloir sortir de l'obsession du chiffre, vouloir redonner à l'action de l'inspection du travail un cadre professionnel plus collectif. Soit.

Mais il convient aussi, et presque avant tout, de se rappeler que l'Inspection du Travail, les services de renseignements en droit du travail ont d'abord une fonction sociale à remplir: face à des salariés fragilisés, face à un environnement économique instable. Répondre à cette impérieuse nécessité, en vertu d'une mission régaliennne essentielle, cela ne peut être accompli que sereinement.

Sachons donc, aussi, écouter ceux qui remplissent cette mission, chaque jour, avec détermination, engagement, mais sans bruit.

Si l'on veut parler d'urgence, par contre, certaines situations n'en manquent pas et que l'Administration ferait bien de prendre en compte :

- quels effectifs demain pour continuer à remplir quelles missions ?
- quelles conditions de travail, de logement (exemple à Nancy) ?
- quelle politique pour les catégories C sacrifiées par une gestion des effectifs et dont le nombre toujours en baisse pose la question du fonctionnement quotidien des services ?
- quelles propositions du Ministre sur la revendication des Contrôleurs du Travail ?
- quelles perspectives pour les équipes informatiques face au projet EUCLID qui ignore les besoins réels et les conditions de travail dans les régions ?

A l'examen du projet de loi de finances de notre Ministère, nous pouvons être satisfaits du maintien, voire parfois du développement, des crédits d'intervention mais être inquiets par une nouvelle baisse de ces effectifs.

De plus, il est clair qu'il y a des différences substantielles entre régions et au sein même des régions, entre les UT.

Se pose d'ailleurs clairement la question de la réalité de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de nos services. « Nous devons faire ce que nous demandons aux autres de faire : mieux anticiper. [...] nous devons tenir compte de notre pyramide des âges, comme des aspirations à un déroulement de carrière. Tout cela nécessite d'anticiper les emplois et les compétences, de mieux organiser les trajectoires et les mobilités. La DAGEMO et les DIRECCTE ont commencé un chantier » avait déclaré Michel SAPIN, le 17 juillet dernier...à ce jour nous n'avons aucune lisibilité sur la mise en œuvre de ce chantier. Cette situation de flou est bien sûr préjudiciable, d'abord au bon fonctionnement des services, et donc pour les agents qui y travaillent. Préjudiciable aussi, pour les usagers, auquel le service public doit répondre.

Le compte-rendu du CTM sera mis en ligne dans les meilleurs délais sur notre site public